

devrait indiquer en détail comment toute l'activité de ces offices sera intégrée. Cela devrait se faire à la satisfaction du personnel même des offices et à la satisfaction de la population canadienne, afin que les Canadiens sachent qu'ils peuvent s'attendre à des propositions constructives.

Le public n'acceptera pas que le gouvernement se contente de lui expliquer bien sommairement pourquoi il crée une multitude d'offices et de commissions. Les citoyens canadiens et les membres de cette Chambre veulent que le gouvernement leur dise clairement de quelle façon il entend s'y prendre pour que ces offices travaillent en collaboration. Ce que le ministre a probablement oublié de plus grave en proposant ces modifications à la loi sur le Conseil national de la productivité, c'est d'employer le mot «planification». Le Conseil de la productivité s'est occupé de la chose à fond, mais le ministre, lui, a choisi de n'en point faire mention, de ne pas exprimer l'espoir que les buts du Conseil seraient les mêmes que ceux de conseils semblables de l'Europe occidentale et d'autres États démocratiques. Notre Conseil devrait dresser un plan précis des objectifs économiques du Canada.

Apparemment, le gouvernement n'en veut pas, ne veut pas en entendre parler. Si c'est vrai, les avantages concrets que le travail de ce Conseil pourrait apporter à la population canadienne se résument à presque rien, parce que c'est là l'objet même de l'activité de ce Conseil de la productivité. En terminant, je dirai que d'après les propos du ministre, il semble bien que le gouvernement ne se soit pas occupé des deux principales lacunes de cette mesure, qui, depuis le tout début, préoccupent le Conseil national de la productivité. Je veux parler du mandat précis du Conseil. M. Claude Jodoin a démissionné à cause de cela et, je le répète, les membres du Conseil ne sont pas satisfaits, comme on peut le voir dans le rapport annuel. Ils voudraient que leur mandat soit élargi pour leur permettre de s'occuper des mesures économiques nécessaires à l'accroissement de la productivité d'une façon plus générale. Le gouvernement n'a pas répondu aux objections de M. Jodoin au sujet de la méthode de représentation et de nomination. Tant que le ministre ne voudra pas s'attaquer à tous ces problèmes, nous serons obligés de penser qu'il s'agit tout simplement d'un autre office créé par le gouvernement pour indiquer qu'il se propose de faire quelque chose pour l'économie en ayant recours aux moyens les moins coûteux, mais sans se donner la peine d'élaborer les programmes à long terme et concrets dont nous avons tant besoin.

M. Thompson: Monsieur le président, l'une des leçons que j'ai tirées de mon séjour en Afrique se rapporte à une maladie causée par ce qu'on appelle le ver solitaire. Si une dose ne suffisait pas, il fallait en prendre une demi-douzaine. Ce soir je n'ai pu m'empêcher de songer que c'est justement ce qui arrive à la Chambre. On peut dire qu'on a vu le gouvernement instituer un nombre impressionnant de conseils. Fait intéressant à noter, toutefois, le ministre du Commerce a parlé de ce qu'un conseil avait accompli plutôt que de ce qu'on attend d'un conseil.

J'estime qu'un conseil institué par le gouvernement et qui a amplement justifié sa raison d'être, c'est le Conseil national de la productivité. Le résumé de quelques-uns des travaux accomplis avec un mince budget confirme cette conviction. Et nous revenons au même problème: si c'est ce que le Conseil national de la productivité a fait et fera, que fera l'Office national de développement économique? Leurs champs d'activité vont évidemment chevaucher à maints égards. Il est toutefois encourageant dans une certaine mesure de noter les observations du ministre, savoir qu'il va y avoir chevauchement dans l'organisation de ces offices. Si c'est là la méthode que va suivre le gouvernement, les deux offices seront sous peu complètement intégrés. C'est assurément la seule façon de les empêcher l'un et l'autre de fonctionner efficacement sans se gêner. C'est peut-être le danger le plus à redouter dans le chevauchement des responsabilités, savoir que trop souvent un office annihile les objectifs virtuels de l'autre. Cependant, monsieur le président, j'ose croire qu'en nommant trois membres de plus on ouvrira la voie à la réalisation de ces objectifs.

Je constate avec plaisir et, par conséquent, il nous incombe d'appuyer sans réserve cette résolution, que les trois membres supplémentaires représentent trois secteurs très importants de notre économie. Pour planifier, il ne suffit pas d'élaborer d'en haut un plan d'ensemble mais de permettre aux gens—c'est-à-dire l'industrie, le salariat et toutes les formes d'action d'une société organisée—de collaborer et de travailler de concert. On entend souvent des députés parler des avantages de la planification en Suède, dans les Pays-Bas, en Allemagne de l'Ouest et dans quelques autres pays d'Europe. Je ne crois pas qu'ils soient parvenus à de telles réalisations grâce à un magistral plan d'ensemble; c'est simplement parce qu'ils sont arrivés à faire collaborer le patronat et le salariat, de même que le gouvernement, de manière à leur permettre de réaliser les